

**Communiqué de presse
d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer**

Paris, lundi 28 novembre 2016

**Coopération régionale dans le Pacifique :
Les îles Wallis et Futuna seront raccordées au câble sous-marin de
communication numérique entre les îles Samoa et Fidji**

Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, salue la signature de l'accord intergouvernemental permettant le raccordement du Territoire des îles Wallis et Futuna au futur câble sous-marin de communication numérique Tui-Samoa entre les Samoa et Fidji. Cet accord a été signé ce vendredi 25 novembre à Apia, capitale de l'État indépendant de Samoa, entre Marcel Renouf, préfet, administrateur supérieur du Territoire des îles Wallis-et-Futuna et Tuilaepa Lufesoliai, Premier ministre du gouvernement de Samoa.

La ministre se félicite de l'exemplarité de ce projet de coopération régionale dans le Pacifique : ce partenariat permettra aux populations de Wallis-et-Futuna de disposer de communications à haut débit performantes et moins coûteuses. Il constitue aussi une avancée technologique importante pour Wallis et Futuna, et un outil indispensable pour son développement.

L'accord intergouvernemental bénéficie d'un financement de l'Agence française de développement à hauteur de 11 millions d'euros, ainsi que de soutiens de l'Union européenne. Il a été complété par la signature d'un accord commercial d'exploitation du câble de communication par fibre optique sous-marin avec la société Samoa Submarine Cable Company Limited (SSCC) et un accord pour la pose des équipements avec l'entreprise Alcatel Submarine Network.

Ces signatures se sont faites en présence du député et du sénateur des îles Wallis-et-Futuna, du président de la commission permanente de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, du chargé d'affaires de l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande et des autorités samoanes, soulignant toute l'importance de ce projet d'avenir pour la zone Pacifique.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises